Relèvement des ponts du Canal Albert
Pont de Hermalle

Sur le Canal Albert - Haccourt (BE)

Mission complète d'auteur de projet

Maître de l'ouvrage
Service Public de Wallonie Mobilité & Infrastructures / Direction des Voies hydrauliques de Liège

Architecte
greisch

Coût des travaux
7,5 Mio € htva

Études
2022 - 2025

Exécution
2025 - 2026

GC | OA

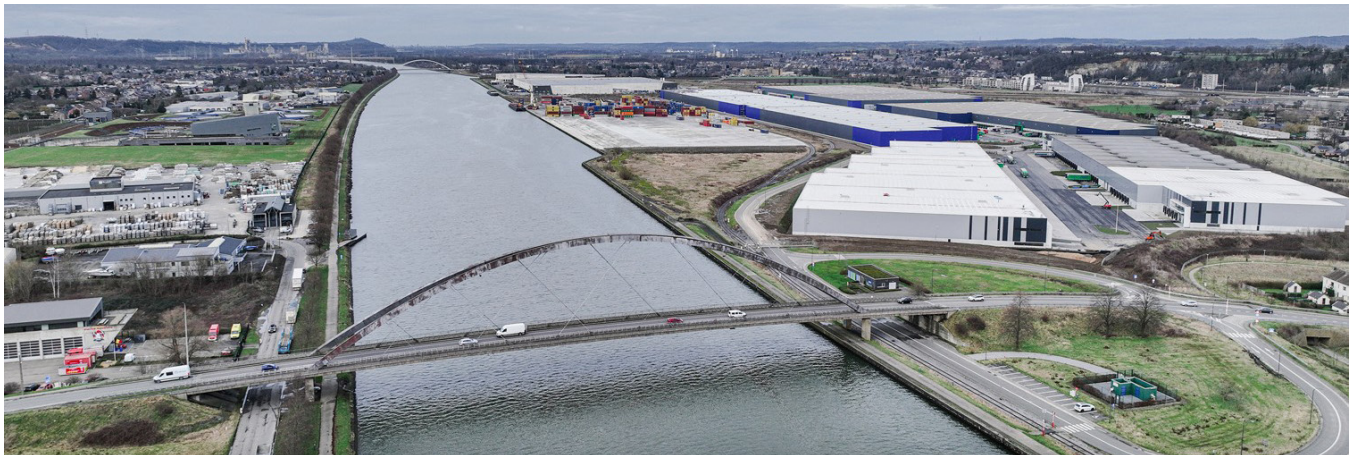

Le Canal Albert est la voie navigable la plus importante de Belgique et de Wallonie. La Flandre y réalise des travaux de suppression de goulets d'étranglement et de modernisation. Elle procède à l'élargissement du canal entre Anvers et Wijnegem et à l'élévation d'une trentaine de ponts entre Anvers et la Wallonie pour assurer une hauteur libre de 9,10 mètres. Le but est d'assurer le passage de bateaux transportant quatre couches de conteneurs au lieu de trois.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de cette liaison entre l'hinterland wallon et Anvers au même gabarit. La présente concerne spécifiquement les aménagements au droit du pont de Hermalle-Sous-Argenteau mais des études similaires sont menées par le même auteur de projet pour les ponts de Haccourt, Lixhe et Lanaye sur les communes de Oupeye et Visé.

Le pont de Hermalle est un ouvrage bowstring de 138 mètres de portée construit en 1981. Il possède un tablier mixte acier-béton. De part et d'autre du pont bowstring, le tablier se prolonge en pont bi-poutre mixte sur une travée d'approche de 22.5 mètres de portée.

Le pont doit être relevé de 1.75 mètres pour libérer le gabarit de 9.1 m souhaité. Cette opération est réalisée à l'aide de tours de télescopage spécifiquement adaptées à cet usage. Les piles et culées de l'ouvrage devront être rehaussées/adaptées en conséquence.

Profitant de cette intervention de relèvement, des opérations de maintenance spécifique seront menées sur l'ouvrage d'art, à savoir :

- Le remplacement des joints de dilatation,
- La remise en peinture anti-corrosion de toute la charpente,
- La mise en œuvre d'un nouveau revêtement sur la voirie et les trottoirs.

Par ailleurs, ce rehaussement de l'ouvrage d'art nécessite bien évidemment un réaménagement des voiries/rampes se connectant sur ce dernier. Les pentes rencontrées dès lors atteignent inévitablement des valeurs proches de 7 % sur plusieurs dizaines de mètres. Ces pentes sont acceptables pour la circulation routière mais difficilement compatibles avec un cheminement cyclables/PMR confortable. Or un réseau cyclable important comportant un RAVel et plusieurs connexions « points nœuds » transitent sur le pont de Hermalle. La présence d'une vraie connexion cyclable sur le pont est donc une nécessité pour permettre au RAVel arrivant en rive gauche amont du canal de traverser le pont pour rejoindre ensuite la rive gauche de la Meuse. Pour répondre à cette nécessité, le projet retenu prévoit l'élargissement du pont sur sa rive amont afin d'y intégrer une piste cyclable bidirectionnelle connectée à un aménagement au droit des terrains du SPW pour développer des rampes plus proches des 5 % sur une largeur de 4 m. En rive droite, ce cheminement cyclable nécessite la construction d'un passage inférieur sous la bretelle d'accès à la rampe du pont afin de se connecter sur le RaVel existant.
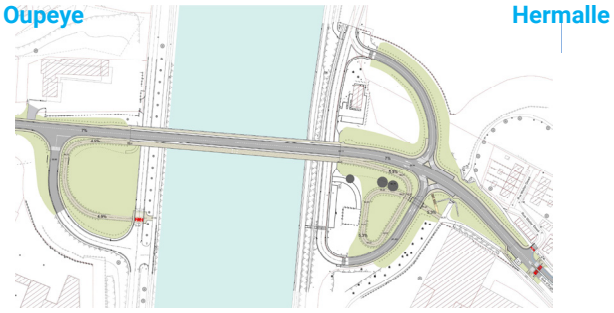
En rive gauche, le cheminement modes doux boucle dans le terrain SPW pour rejoindre en pente douce la voirie sur le quai ou une traversé sécurisée sera aménagée pour rejoindre le Ravel bordant le canal.